



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 123286

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la question de la suite donnée au rapport parlementaire sur la santé des étudiants. Dans un rapport publié le 5 décembre 2006 la mission d'information parlementaire sur la santé des étudiants dressait un constat alarmant. Un étudiant sur trois déclare ne pas manger équilibré. 40 % des étudiants sautent le petit-déjeuner et un étudiant sur deux prend un déjeuner rapide. De même, les « soins dentaires et d'optiques sont relégués, près de 15 % des étudiants ont été amenés à renoncer faute de moyens, à un soin d'optique ou dentaire ». Par ailleurs, un étudiant sur dix traverserait des phases de déprime et le suicide est la principale cause de mortalité chez les 15-25 ans avec 11 000 suicides par an. Chez les filles, la mission parlementaire a relevé « un nombre important d'IVG, près de 5 % et surtout leur répétition dans le temps. Les services de médecine préventive universitaire sont souvent les seuls à pouvoir offrir une planche de salut à certaines filles ». Le document relève enfin « de vrais terrains d'inquiétude sur l'alcool » car 71 % des étudiants consomment de l'alcool et 10 % estiment leur consommation excessive, et « les 15-24 ans représentent 28 % des tués lors d'accidents de la route ». Ce phénomène est d'autant amplifié que de nombreux étudiants ne sont même pas affiliés à une mutuelle complémentaire susceptible de couvrir leurs frais médicaux et la prise en charge de leurs maux physiques ou psychiques. Elle lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre afin de mettre un terme à cette situation préoccupante pour nos jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123286

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2007, page 4705